



LIVRET DE L'ÉTUDIANT BOURSIER DU GOUVERNEMENT GABONAIS



Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
Sous-Direction des Affaires Internationales

LE LIVRET DE L'ÉTUDIANT GABONAIS

Vous êtes étudiant gabonais déjà installé en France et vous venez d'obtenir une bourse de votre gouvernement? Vous êtes titulaire d'une bourse du gouvernement gabonais déjà en France ou en instance de départ? Ce document vous est destiné, pour votre information.

Attention: Lisez attentivement ce nouveau livret qui a pour objet de préciser les prestations auxquelles vous pouvez prétendre à partir de la rentrée universitaire 2006.

En effet, les critères d'attribution des bourses gabonaises ont évolué et les renouvellements ne sont pas automatiques.

Les conditions de vie en France et les conditions de séjour des étudiants étrangers ont également changé.

Les diplômes évoluent chaque année dans le cadre de l'harmonisation des cursus européens.

Par ailleurs, de nouveaux programmes sont mis en place avec la Direction Générale des Bourses et Stages et de nouveaux partenaires tels que l'Association des Directeurs d'Instituts Universitaires de Technologie (ADIUT) afin de vous proposer des programmes d'études de qualité qui répondent aux besoins de votre pays.

Vous trouverez dans ce livret les informations nécessaires à vos droits et obligations pour bénéficier de la bourse du gouvernement du Gabon, ainsi que l'ensemble des informations utiles au bon déroulement de vos études et de votre séjour.

Afin de nous permettre de vous réserver un hébergement en résidence universitaire (dans la mesure du possible) n'oubliez pas de nous informer dès que vous en aurez connaissance de votre ville d'affectation et du nom de votre établissement.

Enfin, un accueil est prévu lors de votre première arrivée en France : pour en bénéficier, pensez à nous transmettre vos coordonnées d'arrivée dès que vous serez en possession de votre billet d'avion.

Notre équipe, en liaison avec le réseau des CROUS assurera le lien avec la Direction Générale des Bourses et Stages du Gabon et vous apportera l'assistance nécessaire au cours de votre vie d'étudiant en France.

Nous vous souhaitons un bon séjour en France...



Michel HARDY
Chef du Département Afrique - CNOUS

INTRODUCTION

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BOURSES ET STAGES

Chers étudiants,

A l'occasion de la publication de cette quatrième édition du **Livret de l'Etudiant Boursier du Gouvernement Gabonais**, il nous est donné d'attirer votre attention sur deux sujets majeurs de votre vie étudiante : le choix de votre établissement d'accueil et votre comportement dans ce pays ami.

Vous former en France participe de la volonté du gouvernement de la République de vous faire bénéficier d'une formation de qualité. Cela recommande de vous inscrire principalement dans des établissements publics ou dans des établissements privés conventionnés avec le Ministère de l'Education Nationale de l'Etat français.

Pourtant, il se trouve que de nombreux d'étudiants s'inscrivent dans des établissements non conventionnés offrant une formation quelconque.

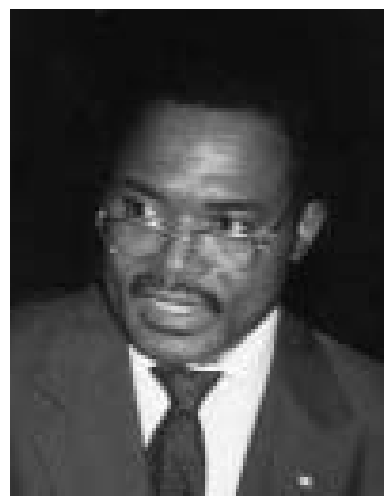
A cet effet, il m'agrée de vous rappeler qu'un refus systématique de la prise en charge sera opposé à tout étudiant contrevenant à la présente prescription.

Le comportement de certains étudiants reste, par ailleurs, préjudiciable à l'image de marque dont jouit notre pays en France, notamment auprès du CNOUS, notre partenaire. Le nombre sans cesse croissant d'étudiants gabonais fait que certaines attitudes regrettables se développent au sein de la communauté.

En effet, certains étudiants demeurent abusivement dans les résidences universitaires et ne paient pas régulièrement leur loyer. Cette situation affecte aujourd'hui l'accueil des nouveaux étudiants boursiers notamment en région parisienne.

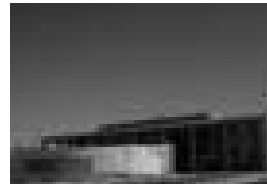
Vous rappeler que l'étudiant gabonais est un nonce du Gabon à l'étranger constitue pour nous un appel à une grande prise de conscience de la majorité d'entre vous.

Je vous remercie.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillaume MOUTOU'.

Guillaume MOUTOU



LE CNOUS

C'est le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires - situé 6, rue Jean Calvin 75005 - Paris. Cet organisme a passé une convention avec votre gouvernement (Direction Générale des Bourses et Stages) pour gérer votre bourse en France.

En son sein, la Sous-Direction des Affaires Internationales, Département «Afrique subsaharienne» (S.D.A.I 6) est compétente pour votre premier accueil à Paris, pour l'établissement de votre dossier initial, ainsi que pour certaines décisions concernant votre séjour et vos études en France.

VOTRE CROUS

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires est situé dans chacune des académies, il est le relais régional du CNOUS, au plus près des étudiants. Votre CROUS est chargé de votre accueil et de votre installation.

En son sein, le Service d'Accueil et de Gestion des Boursiers Etrangers, sera votre correspondant et votre interlocuteur principal pour la gestion quotidienne de votre bourse. En charge du restaurant et du logement universitaire, ce service vous informe des possibilités d'amélioration de vos conditions de vie étudiante.

Vous trouverez la liste des CROUS aux pages 45 et 46, ainsi que sur le site internet du CNOUS



CNOUS

Sous-Direction des Affaires Internationales

6, rue Jean Calvin

75321 PARIS cedex 05

Fax : 00 33 1 55 43 58 00

Site internet : www.cnous.fr

Coordonnées Département Afrique voir page 42

Venir étudier en France

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Quels sont les diplômes de l'enseignement supérieur français ?
2. Quelle est la différence entre une université et une Grande École ?
3. Comment puis-je m'inscrire à l'université ?

AVANT DE QUITTER LE GABON

1. Où puis-je obtenir un visa long séjour étudiant et une carte de séjour ?
2. De quel type de bourses puis-je bénéficier ?

MES PREMIERS PAS EN FRANCE

1. Quels sont les documents à présenter à la police dès mon arrivée ?
2. Une fois en France, est-il obligatoire d'obtenir une carte de séjour ?
3. Quels moyens de transport relient les aéroports de Paris au centre-ville et à la province ?
4. De quel budget mensuel un étudiant a-t-il besoin pour vivre ?
5. Comment ouvrir un compte bancaire ?
6. Ai-je le droit de travailler durant mes études ?
7. Comment fonctionne la couverture sociale en France, comment puis-je en bénéficier ?
8. Comment trouver un logement ?
9. Comment obtenir une chambre en résidence universitaire ?
10. Comment manger au restaurant universitaire ?

Statut du « boursier de l'Etat gabonais » en France

PREMIERS CONTACTS AVEC LE CNOUS ET LE CROUS

1. Mon arrivée en France
2. Règles et obligations du boursier gabonais

LA NOUVELLE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE LA DGBS

COMMENT OBTENIR MA BOURSE

1. Mes prestations, Mes droits
2. Mes droits soumis à conditions
3. Mes obligations impératives
4. Suspension de la bourse

Contacts au CNOUS

Attestations à signer pour la DGBS et le CNOUS concernant les conditions d'accueil
Plan du CNOUS à Paris

Venir étudier en France

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

1- Quels sont les diplômes de l'enseignement supérieur français ?

Le système universitaire français :

La principale difficulté pour les étudiants étrangers ayant étudié à l'étranger est de comprendre à quel niveau ils se situent par rapport à l'organisation des études françaises et aux diplômes français.

Le Baccalauréat :

Pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur en France, vous devez au minimum avoir acquis un diplôme équivalent du baccalauréat français. De plus, bien souvent, les nouveaux étudiants doivent améliorer leurs connaissances de base dans certaines matières.

Tableau détaillant le système supérieur français

| DURÉE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES APRÈS LE BACCALAURÉAT | DIPLÔMES CORRESPONDANTS | ÉQUIVALENTS EUROPÉENS |
|--|---|---|
| 2 années | DUT-BTS-DEUG-DEUST | |
| 3 années | LICENCE | LICENCE (180 crédits ECTS) |
| 4 années | MAITRISE - MST - MSG MAITRISE en IUP | MASTER 1 |
| 5 années | DEA - DESS - MAGISTERE - DRT | MASTER 2 (recherche ou professionnel) (180 crédits ECTS licence) + 120 crédits ECTS |
| 8 années | DOCTORAT | DOCTORAT |
| 9 années et + | DE médecine | |

Venir étudier en France

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

La France adopte progressivement le nouveau système européen de diplômes dit **LMD Licence-Master-Doctorat**

Dans la mise en œuvre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le «schéma Licence-Master-Doctorat» est la démarche en vigueur en France. Quels en sont les principes ?

Il s'agit de fournir aux étudiants des cursus universitaires avec trois points de sortie majeurs : la licence (trois ans d'études supérieures), le master (cinq ans) et le doctorat (8 ans). Le cursus est organisé par semestres, avec différents modules équivalant à un certain nombre de crédits (cf. tableau), et un nombre total de points à obtenir pour valider son année.

Des accords entre universités peuvent être passés pour personnaliser son cursus par des modules obtenus dans d'autres universités.

Ce projet a plusieurs buts :

- Faciliter la lisibilité des diplômes au niveau européen,
- Permettre aux étudiants une plus grande mobilité dans les pays de l'UE qui mettront tous en place le LMD à l'horizon 2005.
- Fédérer les enseignements : il s'agit de regrouper des modules équivalents de différentes filières et faciliter le passage entre elles.

Les universités françaises harmonisent leurs diplômes avec l'ensemble de l'Europe. Les Universités entrent dans le système LMD, c'est-à-dire des diplômes nationaux : Licence, Master, Doctorat correspondant à bac+3, bac+5, bac+8.

Les diplômes intermédiaires, DEUG, DUT, Maîtrise (bac+2, bac+4) continueront à être proposés aux étudiants qui le souhaiteront.

Les formations à caractère professionnel à bac+4 (IUP, MST, MSG, MIAGE), celles à bac+5 (magistère, diplôme d'ingénieur) seront maintenues pendant une période transitoire ; le master ayant pour vocation, à terme, à être le mode d'organisation unique et intégrateur des études universitaires post-licence.

Ce système permettra :

- les comparaisons et les équivalences européennes
- la mobilité des étudiants
- une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Les changements opérés par le LMD sont :

- **UN DÉCOUPAGE DES ÉTUDES EN 3 ÉTAPES :**
chaque niveau d'études est atteint par l'acquisition de crédits européens ECTS (European Credit Transfer System) et non plus par la validation d'années d'études.
- La Licence est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS
- Le Master est validé par 120 crédits ECTS après la Licence et requiert la maîtrise d'une langue étrangère. Remplaçant la maîtrise et le troisième cycle (DEA et DESS), le Master peut être professionnel ou de recherche, avec des possibilités de passerelle.
- Les diplômés d'un Master pourront préparer une thèse de Doctorat qui correspond à 480 crédits soit 180 crédits supplémentaires après le Master.

- UNE ORGANISATION EN SEMESTRES
 - La Licence est découpée en 6 semestres
 - Le Master est organisé en 4 semestresChaque semestre compte pour 30 crédits ECTS.
- UNE ORGANISATION EN UNITÉS D'ENSEIGNEMENT UE
Le système est composé d'Unités d'Enseignement. Chaque UE correspond à une discipline.
Chaque UE a une valeur définie en crédits ECTS et correspond au nombre d'heures de travail (cours, TD, TP, travail personnel) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE.
Une année complète réussie représente 60 crédits, soit 30 crédits par semestre.

Le système européen de crédits ECTS est une approche nouvelle pour la France. Il s'applique à tous les diplômes nationaux et il favorise la souplesse entre les parcours. Les ECTS sont transférables d'un parcours à l'autre et permettent par exemple de valider des périodes d'études effectuées à l'étranger. Ils sont capitalisables puisque toute validation est acquise définitivement quelle que soit la durée d'un parcours. Ils sont applicables à l'ensemble du travail de l'étudiant (enseignements, stages, mémoires, projets...) le contrôle continu est renforcé et régulier.

L'étudiant est acteur de son parcours de formation :

il le choisit en fonction de son projet d'études et de son projet professionnel.

L'un des objectifs affichés de la réforme consiste à amener le plus grand nombre d'étudiants au niveau Bac+3. Pour l'atteindre, l'étudiant bénéficiera d'un accompagnement tout au long de son projet d'études.

Le cursus universitaire actuel est divisé en trois niveaux principaux appelés « cycles » :

- le premier cycle est formé des deux premières années d'études supérieures.
A l'issue, l'étudiant obtient un DEUG « Diplôme d'Etudes Universitaires Générales »
- le second cycle est formé des deux années d'études suivantes comprenant la Licence (Bac+3 ans d'études supérieures) et la Maîtrise (Bac+4 ans d'études supérieures)
- le troisième cycle est formé de l'ensemble des années supplémentaires effectuées après la maîtrise. On y trouve d'abord le DEA Diplôme d'Etudes Approfondies ou le DESS Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées obtenus après cinq années d'études supérieures (Bac+5). Le Doctorat est obtenu au minimum après trois années d'études supplémentaires (Bac+8) et il permet de poser sa candidature pour des postes d'enseignant chercheur à l'université.

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

Les universités (et les lycées)

préparent également à des diplômes plus techniques :

Niveau Bac+2 :

- le BTS Brevet de Technicien Supérieur préparé dans les lycées,
- le DEUST Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques,
- le DUT Diplôme Universitaire de Technologie

Venir étudier en France

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

Niveau Bac+3 :

Licence professionnelle

Niveau Bac+4 :

- La MST Maîtrise des Sciences et Techniques
- La MIAGE Maîtrise des Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion
- La MSG Maîtrise des Sciences et de Gestion
- Pour l'accès aux deux derniers diplômes, l'étudiant doit déjà être titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures (BAC+2).
- Les IUP Instituts Universitaires Professionnalisés qui préparent en trois ans à la maîtrise mention IUP après un concours de niveau Bac+1.

Niveau Bac+5 :

- Le MAGISTERE qui s'effectue en deux ans. Pour la préparation de ce diplôme, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+3.
- Le DESS Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées qui s'effectue en un an. Pour la préparation de ce diplôme, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4.
- Le DEA Diplôme d'Etudes Approfondies qui s'effectue en un an et correspond à la première année des études doctorales. Pour la préparation de ce diplôme, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4.
- Le DESS et le DEA confèrent le niveau de MASTER qui est reconnu dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Pour en savoir plus contacter :

L'ONISEP

(Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions), établissement public sous tutelle du Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, chargé de fournir toutes les informations sur les études et les métiers

www.onisep.fr

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche

www.education.gouv.fr/sup/formation/default.htm

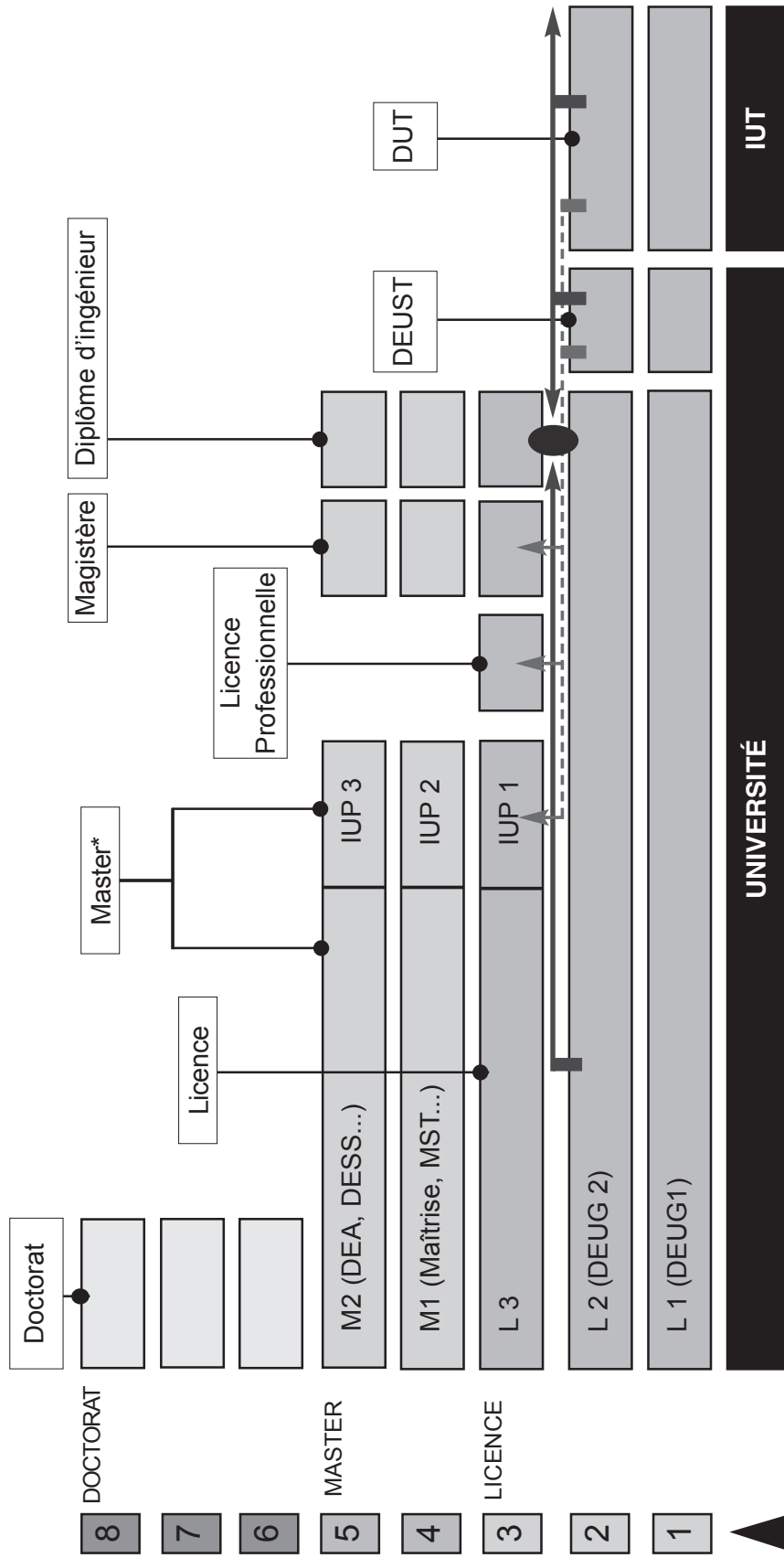
www.education.gouv.fr/sup (liste des établissements)

Le CIDJ

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent.

www.cidj.com

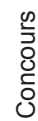
LES ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ : FILIÈRES GÉNÉRALISTES ET PROFESSIONNALISÉES



Signes



Les flèches indiquent des changements de filières. Il existe d'autres passerelles.



Concours

- DRT Diplôme de recherche technologique
- DUT Diplôme universitaire technologique
- IUP Institut universitaire professionnalisé
- IUT Institut universitaire de technologie
- MST Maîtrise de sciences et techniques

- DEA Diplôme d'études approfondies
- DESS Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DEUG Diplôme d'études universitaires générales
- DEUST Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
- DNTS Diplôme national de technologie spécialisée

* Le diplôme national de master comporte deux orientations :
- le master recherche (équivalent au DEA),
- le master professionnel (équivalent au DESS).

2- Quelle est la différence entre une université et une Grande École ?

L'entrée dans une grande école se fait par concours et à un très haut niveau.
Les « Grandes Écoles » sont une spécificité française, elles se répartissent en 4 groupes :

Les Écoles Normales Supérieures (ENS)

- ENS Paris : sections scientifiques et littéraires
- ENS Fontenay - Saint-Cloud : Littératures et langues, sciences humaines
- ENS Lyon : toutes les sections scientifiques (mathématiques, informatique, SVT (Sciences de la Vie et de la Terre), sciences dures).
- ENS Cachan : sections scientifiques (mathématiques, physiques, chimie, biologie), sections technologiques (sciences de l'ingénieur, génie mécanique, génie civil, génie électrique), sections économie et management, arts appliqués.

Les Grandes Écoles scientifiques et Écoles d'Ingénieurs

Parmi les plus célèbres, citons l'École Polytechnique, l'École des Mines l'École des Ponts et Chaussées, l'ENSAM (Arts et Métiers.) ...

Les Écoles de Commerce et de Gestion

Les études s'y déroulent en quatre ou cinq ans.

Parmi les plus connues citons :

l'École des Hautes Etudes Commerciales (HEC), l'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) et l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-EAP), également appelées les « 3 grandes ».

Citons encore, l'École de Management de Lyon, l'École des Hautes Etudes Commerciales de Lille (EDHEC).

Et enfin, les Écoles Supérieures de Commerce (ESC), très souvent nommées « Sup de Co ».

Les Instituts d'Etudes Politiques (IEP)

Les études dans les IEP (on parle souvent de « Sciences-Po ») se déroulent en quatre ou cinq ans avec des spécialisations en économie et finance, politique économique et sociale, relations internationales. Le recrutement se fait par concours à différents niveaux.

Les Classes Préparatoires aux Grandes écoles (CPGE)

Les classes préparatoires préparent au concours d'entrée aux Grandes Écoles. Pour l'admission, vous devez être titulaire du baccalauréat de préférence avec une mention bien ou très bien et avoir un excellent cursus secondaire.

Les inscriptions s'effectuent au cours du mois de mars de l'année du baccalauréat, dans un lycée de votre choix.



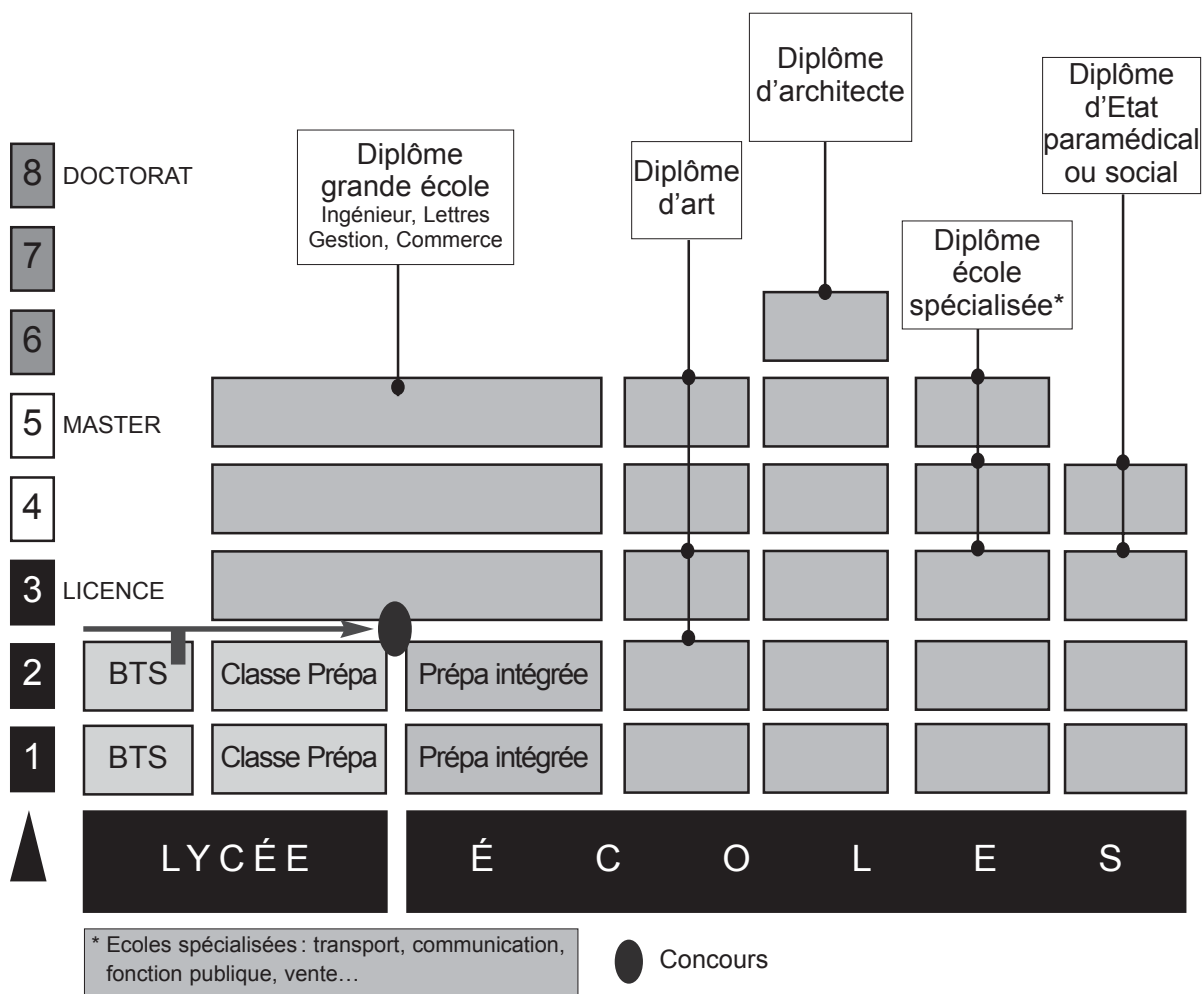
La « préparatoire » s'effectue sur deux ans et correspond au premier cycle.

En général, la première année ne peut être redoublée. Les étudiants qui souhaitent se réorienter à l'issue de la première année se verront délivrer un certificat qui prouve qu'ils ont suivi le programme « préparatoire ». Il existe diverses passerelles permettant d'intégrer un cursus universitaire général.

Il existe trois types de classes préparatoires :

- Les classes préparatoires scientifiques
- Les classes préparatoires littéraires
- Les classes préparatoires économiques et commerciales

GRANDES ÉCOLES ET ÉCOLES SPÉCIALISÉES



3- Comment puis-je m'inscrire à l'université ?

En France, l'année universitaire débute en septembre/octobre et se termine en juin/juillet. Toutefois, certains types d'études peuvent se poursuivre tout au long de l'été voire jusqu'en septembre de l'année suivante.

Les étudiants étrangers résidant au Gabon titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires qui sollicitent une première inscription en premier cycle universitaire doivent obligatoirement passer par la procédure d'admission préalable dit "dossier blanc".

Il est recommandé aux étudiants étrangers résidant au Gabon titulaires d'un diplôme étranger de 1er cycle universitaire et souhaitant s'inscrire en deuxième cycle dans une université française de faire une demande d'admission préalable (dit "dossier blanc") en même temps qu'ils déposent leur demande directe d'admission en deuxième cycle ; en effet, les études universitaires effectuées à l'étranger peuvent ne pas être reconnues comme suffisantes et donc validés pour l'entrée en deuxième cycle.

Les dossiers de demande d'admission préalable "dossier blanc" doivent désormais être téléchargés sur Internet (www.education.gouv.fr/prat/formul/familles.htm). Cette opération est possible au Centre Culturel Français de Libreville. Après avoir été dûment remplis, ces dossiers doivent être remis avant la fin du mois de janvier 2005 au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Libreville qui en assure la transmission aux universités sollicitées.

Ce service vous communiquera les informations nécessaires pour enregistrer votre demande.

Vous pouvez consulter les sites internet suivants pour une inscription en :

BTS : www.onisep.fr/national/atlas/html/atlas_sup.htm

DUT : www.education.gouv.fr/sup/formation/forsupcourte.htm

Licence Pro : www.education.gouv.fr/sup/formation/licencepro.htm

La liste des IUT et des formations : www.iut-fr.net

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles: www.education.gouv.fr/sup/cpge.htm

Les sites des universités sont disponibles sur : www.cpu.fr

Site général : www.education.gouv.fr/sup/

Lors de la constitution du dossier de demande de bourse auprès de la DGBS, il est impératif de joindre la confirmation de la préinscription et/ou le numéro de préinscription (**excepté pour le programme ADIUT/CNOUS/DGBS**).

Si vous résidez déjà en France, retirez ce dossier auprès de l'université choisie.

Avant la fin du mois de janvier 2007 le dossier dûment complété et accompagné des pièces et documents demandés doit être déposé auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Libreville. L'étudiant doit solliciter un visa de long séjour étudiant auprès du Consulat de France le plus proche de son domicile.

Bourses d'études DGBS :

- Les élèves de classes de terminales des lycées et collèges désireux de postuler à une bourse sur programmes professionnels (BTS-DUT) ou programmes prioritaires sont invités à se faire connaître auprès des psychologues d'orientation de leurs établissements pour y retirer un dossier d'orientation.

Au moment de la sélection, qui se tient généralement à la fin du second trimestre de l'année, les élèves ayant rempli un dossier d'orientation et qui ont une moyenne supérieure ou égale à 11.5 au premier et deuxième trimestres de l'année obtiendront le statut d'élève présélectionné.

Leur inscription dans les établissements à l'étranger est garantie par la Direction Générale des Bourses et Stages.

Il convient de souligner que ceux, qui au terme de l'année scolaire, n'auront pas conservé cette moyenne exigible de 11.5 /20 perdront le bénéfice de leur statut de présélectionné et ne pourront plus être orientés à l'étranger.

Documents à joindre avec votre demande d'admission préalable.

- Photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction officielle
- Attestation d'entrée dans l'enseignement supérieur dans le pays d'origine.
Si ce diplôme ou attestation est en cours d'obtention, vous devrez fournir le relevé de notes obtenues au cours des deux dernières années ainsi que celles du premier trimestre de l'année en cours.
- Lettre de motivation
- Copie du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance avec leur traduction française officielle
- 2 enveloppes libellées à votre nom et adresse pour les réponses
- 2 coupons-réponse internationaux



Tous les étudiants, soumis ou non à la demande d'admission préalable doivent procéder, comme les étudiants français, à l'inscription définitive; cette dernière est obligatoire, annuelle et individuelle

Les frais d'inscription pour une année universitaire s'élèvent entre 160 et 500 € pour la préparation à un diplôme national (incluant les frais d'accès aux bibliothèques). A cela s'ajoutent les frais de sécurité sociale étudiante d'un montant de 189€ pour l'année 2006/2007.

Venir étudier en France

AVANT DE QUITTER LE GABON

1- Où puis-je obtenir un visa long séjour étudiant et une carte de séjour ?

Sans visa, pas de statut légal

Si vous envisagez de faire des études supérieures en France, vous devez vous renseigner sur les conditions d'entrée et de séjour en France, et obtenir un visa étudiant long séjour auprès du Consulat de France le plus proche de vous. Il est impossible pour un étudiant voyageant avec un visa touristique d'obtenir une carte de séjour une fois en France. Il est donc impératif que les candidats obtiennent un **visa long séjour étudiant** en France avant leur départ.

Les conditions de délivrance d'un visa vous seront indiquées par le Consulat ou tout autre service compétent de l'Ambassade de France dans votre pays de résidence (Service de Coopération et d'Action Culturelle).

Pour les boursiers du gouvernement gabonais titulaires d'une bourse complète, la procédure est simplifiée. L'étudiant titulaire d'une bourse partielle (Bourse H) doit satisfaire aux conditions de ressources minima en France.

• DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE DE VISA

• **La preuve d'une inscription ou d'une pré inscription :**

La réponse positive de votre inscription ou un certificat de pré admission auprès de l'établissement public ou privé dans lequel vous allez suivre votre formation ou vos études sont considérés comme des preuves suffisantes. Ce document doit mentionner l'année universitaire pour laquelle vous êtes inscrit et la formation suivie.

Dans le cas d'une institution privée, le certificat doit mentionner le nombre d'heures d'études et confirmer que l'inscription et les frais d'inscription ont bien été réglés pour l'année universitaire.

• **Le passeport valide pour la totalité du séjour.**

• **La preuve de ressources financières suffisantes** (minimum de 430 € par mois pour l'année 2006/2007), pour les étudiants titulaires de la bourse H.

• Si l'étudiant est boursier : un certificat, à en tête de l'institution fournissant la bourse, qui mentionne le montant et la durée de la bourse.

• Si les ressources financières sont garanties par une personne vivant en France, sont nécessaires :

- une garantie signée

- une photocopie d'une pièce d'identité du garant

- les preuves données par le garant de moyens de subsistance suffisants (photocopies des trois dernières fiches de paie ou de pension, photocopie du relevé d'imposition).

• Si les moyens de subsistance proviennent de l'étranger :

- la preuve de l'ouverture d'un compte bancaire qui recevra les fonds,

- un accord écrit de la personne qui fournit les fonds accompagné de sa signature certifiée, l'ensemble traduit en français, ou le certificat du versement des fonds délivré par les autorités du pays d'origine, ou l'attestation de virement bancaire permanent, établie par un organisme bancaire.

- Les personnes mineures doivent inclure une autorisation de leurs parents ou tuteurs.
- Pour un séjour de plus de trois mois une carte de séjour est obligatoire pour tous les étudiants étrangers. Le visa de long séjour étudiant est indispensable pour demander la carte de séjour, une fois arrivé en France.

Preuve de l'assurance sociale et examen médical :

Toute personne étrangère venant étudier en France doit avoir une « couverture sociale » fournie par une assurance sociale :

- Si l'étudiant a obtenu une bourse officielle, il bénéficiera de la couverture sociale.
- Si l'étudiant est régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la Sécurité sociale étudiante et qu'il a moins de 28 ans, il pourra s'inscrire au régime de Sécurité sociale étudiante.
- **Pour les boursiers du gouvernement gabonais, gérés par le CNOUS, ils sont affiliés au régime de sécurité sociale et à la mutuelle conventionnée avec le CNOUS.**

Les démarches s'effectuent à l'arrivée de l'étudiant en France.

L'examen médical obligatoire pour les étrangers hors Union Européenne et nécessaire pour une demande de carte de séjour doit être, dorénavant, passé auprès de l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM/O.M.I.) en France. Les frais de cet examen médical (55€) ne sont pas pris en charge par la Direction Générale des Bourses et Stages.

Pour les **Vaccinations obligatoires**, renseignez-vous auprès du Consulat de France avant votre départ.

2- De quels types de bourses puis-je bénéficier ?

Les étudiants étrangers peuvent poser leur candidature à trois types de bourses d'études en France :

- Les bourses du gouvernement français : informations auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle près l'Ambassade de France dans votre pays.
- Les bourses de votre propre gouvernement : adressez-vous à la Direction des Bourses et Stages au Gabon.
- Les bourses d'organisations internationales ou non gouvernementales (Fondations, Associations, Entreprises, etc) : consultez notamment la brochure éditée par l'Unesco tous les deux ans « Etudes à l'étrangers/Studies Abroad ».

Il est impossible de cumuler deux bourses différentes d'un même organisme ou de deux institutions. Les étudiants titulaires d'une bourse de leur pays d'origine sont priés d'en informer le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

Les bénéficiaires de bourses d'une organisation internationale ou d'une organisation non gouvernementale doivent également informer les représentations en France de ces organisations ainsi que la Direction Générale des Bourses et Stages au Gabon.

Venir étudier en France

MES PREMIERS PAS EN FRANCE

1- Quels sont les documents à présenter aux autorités de police à mon arrivée ?

Comme n'importe quelle personne entrant sur le territoire français pour la première fois, vous passerez par le poste de la Police de l'Air et des Frontières. Vous avez besoin de votre passeport et d'un visa approprié.

Vous devrez présenter les documents suivants :

- l'attestation de bourse de la Direction Générale des Bourses et Stages
- un certificat/attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur
- une attestation du Directeur de votre futur établissement mentionnant la date du début des cours.

Attention : Ces documents doivent impérativement être les mêmes que ceux produits pour obtention du visa au Consulat ; une inadéquation constatée entre ces documents et le visa délivré pouvant conduire à une possible expulsion.

Effets personnels :

En plus du régime de franchise applicable à tout voyageur, vous êtes autorisé à emporter vos effets personnels en vue d'une utilisation personnelle tout au long de votre séjour (vêtements, draps, matériel d'études).

Document à présenter :

- un inventaire détaillé, daté, signé et estimatif de la valeur des objets transportés (en deux exemplaires)

Argent :

Les chèquiers, cartes de paiement ou de crédit comme tout autre moyen de paiement peuvent entrer et sortir du territoire sans aucune restriction. Toutefois, toute personne, française comme étrangère, qui transporte avec elle une somme supérieure ou égale à 7623 € (en billets, traveller's chèque, chèques à ordre pré-établis ou libellés) lorsqu'elle passe la frontière, devra impérativement en faire une déclaration écrite au service des douanes.

Attention : munissez vous d'Euros - les Francs CFA n'ont pas cours en France.

2- Une fois en France, est-il obligatoire d'obtenir une carte de séjour ?

Délais :

Les étudiants étrangers qui viennent poursuivre des études en France pour une durée supérieure à trois mois doivent solliciter, dès leur arrivée, une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant » auprès de la Préfecture de leur domicile.

Toutefois, si vous êtes boursier du gouvernement français ou boursier du gouvernement gabonais géré par le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires), le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) dont vous dépendez vous aidera dans toutes vos démarches auprès de la Préfecture pour l'obtention de votre carte de séjour.

Durée de validité :

La durée de validité de cette carte de séjour temporaire est limitée à la validité du passeport. Elle ne peut excéder la durée des études ou du stage. Sa durée maximale est d'un an renouvelable. Lors du renouvellement des études, le sérieux dans l'accomplissement des études (l'étudiant sera jugé au vu de ces résultats aux examens) constitue un élément important d'appréciation de la Préfecture.

Taxe au profit de l'ANAEM/O.M.I. :

La Loi de finance 2003 a institué une taxe perçue à l'occasion de la délivrance du premier titre de séjour, d'un montant de 55 € pour les étudiants étrangers (examen médical).

Pour les cartes de séjour, où s'adresser ?

A Paris :

Le CROUS de Paris se chargera de vous fournir le dossier de demande de carte de séjour, de le transmettre à la Préfecture et vous délivrera, par la suite, la convocation pour le retrait de la carte de séjour. Les Services de renseignements par téléphone de la Préfecture de Police de Paris répondent à toutes vos questions au 01 53 71 51 68.

En banlieue parisienne :

Dans les départements limitrophes, les étudiants doivent se présenter en personne à la Préfecture de Police de leur département de résidence.

En province :

Les étudiants doivent se présenter au commissariat de police le plus proche de leur domicile, à la sous-Préfecture ou à la Préfecture de leur département. Certains CROUS se chargent de vous faciliter les démarches.

3- Quels moyens de transport relient les aéroports de Paris au centre-ville et la province ?

Au départ de l'aéroport d'Orly (Sud et Ouest) :

Par les bus

Orlybus, de 6h à 23h30, toutes les 20 minutes, à destination de la Place Denfert Rochereau :

Durée du trajet : 25 minutes

Prix du trajet : 6€

ou bien

Air France Bus, toutes les 12 minutes entre 6 h et 23 h à destination du Terminal des Invalides (au centre de Paris) avec un arrêt à la Gare de Montparnasse (gare ferroviaire).

Durée du trajet : 40 minutes.

Prix du trajet : 8€

Par la navette

« Orlyval »

La navette Orlyval rejoint la ligne du RER B à Antony au sud de Paris.

La ligne B du RER traverse Paris du Nord au Sud. Le premier départ est à 6h00 en semaine (7h00 le dimanche).

Le dernier départ est à 22h30 en semaine (23h08 le dimanche).

Durée pour rejoindre la ligne RER B : 8 minutes.

Prix du trajet : 7,20€

Par le RER C

(direction Versailles via Paris)

Le RER C s'arrête dans plusieurs stations de Paris qui longent la Seine dont la Gare d'Austerlitz.

Venir étudier en France

MES PREMIERS PAS EN FRANCE



Au départ de l'aéroport Roissy CDG (1 et 2):

Par bus Roissybus

Roissybus part de l'aéroport toutes les 15 minutes entre 6h00 et 23h46 pour l'Opéra (Centre de Paris).

Durée : 45 à 60 minutes

Prix du trajet : 8,50€

Par le RER B (direction Paris)

Le RER B relie l'aéroport au centre de Paris (Gare du Nord, Châtelet, St Michel, Denfert-Rochereau) entre 5h00 et 24h00 tous les jours avec un départ toutes les 15 minutes.

A Roissy CDG1, prendre la navette ADP pour rejoindre le RER au niveau boutique, sortie 6 ou 8 porte A5 ou B6 à Roissy 2. La station de RER est sur place.

Durée du trajet : entre 25 et 35 minutes.

Prix du trajet : 8,10€

Par la navette Air France (Ligne 2)

La navette Air France relie l'aéroport à la Place Charles de Gaulle (Etoile-Arc de triomphe) via la porte Maillot.

Les départs se font de l'aéroport CDG 1 niveau arrivée porte 34, de CDG 2 hall A et C porte 5 et de CDG 2 hall B et D porte 6.

Arrivée de la navette Porte Maillot, Boulevard Gouvion Saint-Cyr en face de l'Hôtel « Le Méridien » puis à la Place Charles de Gaulle, à l'angle de la rue Carnot.

Départ toutes les 12 minutes, de 5h50 à 23h00.

Durée du trajet entre 35 et 50 minutes.

Prix du trajet : 12€

De chaque gare parisienne vous pouvez rejoindre la banlieue correspondante

De Paris vers la province :

Il est possible de rejoindre la province par avion (vérifiez les horaires avant votre départ). Sinon, 6 gares ferroviaires à Paris relient la province. Chaque gare dessert une province précise :

| Gare de Lyon | Gare du Nord | Gare de l'Est | Gare Montparnasse | Gare Saint Lazare | Gare d'Austerlitz |
|---|---|--|---|--|--|
| Tout le Sud-Est de la France (Clermont-Ferrand, Lyon Marseille) | Tout le Nord de la France (Amiens, Lille) | Tout l'Est de la France (Metz, Nancy, Reims) | L'Ouest et le Sud-Ouest de la France (Angers, Poitiers, Rennes) | L'ouest et le Nord-Ouest de la France (Caen, Rouen, Le Havre) Toulouse | Le Centre et le Sud Ouest de la France, Bordeaux, Orléans, Limoges |

Votre bourse est gérée par le CNOUS, vous bénéficierez d'un accueil personnalisé auprès de notre comptoir de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Vous devrez vous rendre au Terminal 2F, niveau 0 : arrivée, porte 4. Le comptoir est ouvert de 7 heures à 22 heures tous les jours sauf les 24, 25, 31 décembre et le 1^{er} janvier.

En cas d'arrivée en dehors des horaires d'ouverture du comptoir, prière de contacter le CNOUS avant votre départ

par mail : martine.pompignac@cnous.fr

ou par fax : 01 55 43 57 21

ou par téléphone : 01 55 43 58 42 ou 01 55 43 58 47 ou 01 55 43 58 48.



4- De quel budget mensuel un étudiant a-t-il besoin pour vivre ?

Avant de partir, vous devez sérieusement réfléchir à la somme d'argent dont vous aurez besoin en France. Afin de vivre correctement en France, un étudiant a besoin d'une somme comprise entre 650€ et 850 € par mois. Cette somme couvre le logement, la nourriture, les loisirs, etc. Pour les étudiants étrangers, un minimum de ressources est exigé (430 euros par mois pour l'année 2006/2007). Consultez le Consulat de France au Gabon.

| Budget mensuel Indicatif | | |
|---|--|--|
| | PARIS | PROVINCE |
| LOGEMENT Résidence universitaire en ville | 141 € à 360 € 370 € à plus de 500 € | 135 € à 203 € 280 € à plus de 400 € |
| PETIT DEJEUNER Restaurant universitaire En ville | 38 € à 60 € 96 € | 38 € à 60 € 80 € |
| REPAS Restaurant universitaire En ville | 165 € (60 x 2.75 € le ticket) 480 € | 165 € (60 x 2.75 € le ticket) 360 € |
| BOISSONS (prix moyens à l'unité) | 3.50 € | 2.50 € |
| TRANSPORTS Métro/Bus/RER | Ticket 1.40 € Carte mensuelle 52,50 € à 142,70 € Carte annuelle 48,20 € à 131 € (par mois) | De 26 € à plus de 50 € |
| LOISIRS | 80 € | 80 € |
| ENTRETIEN | 70 € | 70 € |

Les prix sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification au cours de l'année universitaire.

Frais d'inscription :

- les frais d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur sont compris entre 160€ et 500€ par an, en fonction du diplôme préparé.
- Les frais d'inscriptions dans les établissements privés varient entre 3000€ et 7000€ par an.

5- Comment ouvrir un compte bancaire en France ?

Pour ouvrir un compte bancaire, vous aurez besoin :

- de fournir une adresse personnelle (qui peut être celle de votre résidence universitaire).
- de verser une certaine somme sur le compte.

Les principales banques françaises possèdent un réseau très dense d'agences sur l'ensemble du territoire. Elles mettront à votre disposition un chéquier (très utilisé en France) et une carte de paiement. Ces cartes permettent le paiement direct dans la grande majorité des commerces et services, mais également le retrait d'argent liquide dans l'ensemble des distributeurs automatiques.

6- Ai-je le droit de travailler durant mes études ?

Seul l'étudiant étranger titulaire d'un titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant » peut obtenir une autorisation provisoire de travail dès la première année d'études en France, quel que soit le niveau du cursus suivi. Il reste entendu que les étudiants bénéficiaires de ces autorisations provisoires de travail ne peuvent exercer d'activité salariée qu'à temps partiel, leur droit au travail n'étant accordé que de manière strictement limitée, accessoirement à leurs études.

Cas particulier : La mesure particulière qui dispensait les étudiants gabonais de l'Autorisation Provisoire de Travail (A.P.T.) a pris fin en octobre 2003.

La situation de l'emploi en France n'est pas opposable à ces divers demandeurs d'emploi.

En revanche, la durée maximale annuelle de travail effectif autorisée s'élève à 830H30.

Ils ne peuvent travailler à temps plein plus de 3 mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au Service de la main d'œuvre étrangère auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Emplois temporaires :

La plupart des CROUS offre un service appelé :

« Emplois temporaires pour les Etudiants » (ETE), qui fournit chaque année des milliers d'offres d'emplois temporaires.

Toutefois, la demande est supérieure à l'offre.

7- Comment fonctionne la couverture sociale en France, comment puis-je en bénéficier ?

La couverture sociale :

La plupart des français bénéficie de la protection fournie par la Sécurité Sociale : couverture santé, maternité, famille, chômage, vieillesse et retraite. La sécurité sociale étudiante en est un des aspects. La Sécurité Sociale couvre les dépenses de santé dans son ensemble (maladie, pharmacie, maternité, hospitalisation, accident du travail).

La couverture sociale obligatoire :

L'affiliation à la Sécurité Sociale est obligatoire à partir de 18 ans.

La couverture sociale normale d'un étudiant se fait par l'affiliation au régime étudiant de la Sécurité Sociale, qui n'est qu'une forme spécifique du régime général.

Il est important de souscrire une assurance sociale complémentaire auprès d'une mutuelle étudiante qui vous remboursera le complément des dépenses non pris en charge par la Sécurité Sociale.

En France, la médecine est libre. Chacun peut choisir son médecin.

La plupart des médecins sont dits conventionnés : c'est à dire qu'ils ont passé un accord avec la Sécurité sociale pour que leurs tarifs de consultation soient en accord avec le barème de remboursement de la Sécurité sociale (20€ chez un généraliste et 23€ chez un spécialiste). Les autres médecins (non conventionnés) ont des honoraires libres, beaucoup plus élevés. Dans ce cas, la Sécurité sociale remboursera la consultation à hauteur du plafond conventionné.

Les consultations à domicile, de nuit, les dimanche et jours fériés sont plus chères.

8- Comment trouver un logement ?

Le logement dans les grandes villes, surtout Paris et en Ile de France, est devenu très difficile. Pour louer un appartement (le plus souvent non meublé), vous devrez établir la preuve que vous êtes en mesure de payer le loyer. En général, vous devez fournir la preuve de revenus réguliers d'un montant environ 4 fois supérieur au prix du loyer.

L'agence de location exige le dépôt d'une caution équivalent à deux mois de loyers minimum, le paiement d'un loyer d'avance et d'une commission, ce qui représente une somme totale minimum équivalente à 3 ou 4 fois le montant du loyer mensuel.

Trouver une chambre ou un studio sans la caution de ses parents est souvent très difficile pour un étudiant, a fortiori étranger.

En région parisienne, et tout particulièrement à Paris, le problème du logement atteint de telles proportions qu'il est vivement recommandé de choisir plutôt des villes universitaires de province si l'on ne dispose pas de contacts sur place ou de perspectives de logement avant le départ. Les loyers parisiens sont, en moyenne, 50 % plus chers qu'en province.

Les étudiants mariés ont intérêt à venir d'abord seul pour prospecter et s'assurer d'un logement. Par ailleurs, ils doivent bénéficier de revenus suffisants et souscrire une affiliation à la sécurité sociale, avant de faire venir leur famille.

Les loyers parisiens sont, en moyenne, deux fois plus chers qu'en province. Les étudiants disposent de réseaux particuliers de recherche de logements meublés. Ils peuvent bénéficier de logements en résidence universitaire ou en HLM (Habitation à Loyer Modéré).

Certaines associations étudiantes recueillent des offres de particuliers pour leurs adhérents.

Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) diffuse des annonces de logement sur ses panneaux d'affichage : www.cidj.asso.fr

Il est recommandé d'éviter les agences de location spécialisées dans le logement pour étudiants, qui ouvrent des listes d'offres (le plus souvent que l'on trouve dans les journaux) après perception d'une somme forfaitaire.

Enfin, les réseaux d'amis et « le bouche à oreille » sont souvent de bons moyens de trouver un logement.

Les étudiants boursiers du gouvernement gabonais gérés par le CNOUS bénéficient d'une attention particulière dans chaque CROUS qui leur fournit une aide dans leur recherche de logement (*voir deuxième partie*)

9- Comment puis-je obtenir une chambre en résidence universitaire ?

Vous venez suivre des études en France par vos propres moyens (étudiant libre, sans bourse) :

- Il est recommandé de prendre contact avec les CROUS dès le mois de décembre pour connaître les conditions et les formalités d'admission exactes pour la rentrée universitaire suivante.
- Joindre à toute demande écrite de dossier de candidature, une enveloppe grand format (26 x 33 cm) libellée à votre nom et adresse et accompagnée de coupons-réponse internationaux pour les frais d'expédition.
- Le dossier de candidature doit comporter les justificatifs des revenus de l'étudiant et la préinscription en université.
- Le dossier de demande n'entraîne pas automatiquement l'attribution d'une chambre en résidence universitaires, les étudiants peuvent poser leur candidature auprès du CROUS de l'Académie dans laquelle ils vont étudier, avant le 15 avril de l'année qui précède la rentrée universitaire.

Vous êtes boursier du gouvernement gabonais (voir deuxième partie du Livret)

Les boursiers du gouvernement gabonais gérés par les CROUS peuvent se voir attribuer une place en résidence universitaire, après attribution aux étudiants français bénéficiant de ressources financières limitées et aux étudiants boursiers du gouvernement français.

- Vous n'obtiendrez pas obligatoirement une chambre universitaire, mais dans tous les cas une attention particulière vous sera apportée pour vous aider dans votre recherche de logement.
- Il est très important de préciser qu'il est très difficile d'obtenir une chambre universitaire à Paris et en Ile de France, même pour les boursiers du gouvernement français, l'offre étant bien inférieure à la demande.

N'oubliez pas de nous informer dès que possible de votre ville d'affectation et du nom de votre établissement afin de nous permettre de réserver votre hébergement dans la mesure des places disponibles.

Les différents types de logements offerts en résidence universitaire

- Chambres traditionnelles : les étudiants disposent d'une chambre meublée d'environ 9 m². Sont mis à leur disposition des douches collectives, une cuisine collective, des salles de travail, des salles de réunion et de loisirs. Ils peuvent bénéficier de services plus spécifiques tels que le nettoyage des parties communes et publiques, le gardiennage et la fourniture de draps. Le loyer mensuel varie entre 135€ et 203€ (aides au logement non déduites).
- Nouvelles résidences : Elles offrent aux étudiants un logement en studio comprenant un coin cuisine, une salle de bain et des sanitaires. Des installations collectives sont également disponibles : laverie, salle de travail ou de réunion, cafétéria, distributeurs de nourriture, photocopieuses, salle de sport, discothèque, bibliothèque. Le loyer mensuel moyen d'un studio s'élève à environ 330€ (aides au logement non déduites).
- Logements en HLM : ces appartements sont fournis par l'Office des HLM et sont généralement meublés par les CROUS. Ils sont principalement réservés aux étudiants mariés accompagnés de leur famille.

Aides au logement

Sous certaines conditions, les étudiants peuvent bénéficier d'aides au logement.

- Aide Personnalisée au Logement (APL) : Les locataires de résidences nouvelles ou de logements HLM peuvent bénéficier de ce type d'aide. Les demandes sont examinées par le CROUS et l'aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est déduite du montant du loyer.
- Aide au Logement Social (ALS) : cette aide peut être versée aux locataires d'autres type de logement, incluant les chambres traditionnelles en résidence universitaire. Les étudiants peuvent effectuer leur demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) la plus proche du domicile.

Une simulation peut-être effectuée sur : www.caf.fr/simulog.htm

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site internet du CNOUS : www.cnous.fr rubrique : "étudiant étrangers" "se loger".

10- Comment manger au restaurant universitaire ?

Le gouvernement français aide les CROUS pour qu'ils puissent offrir aux étudiants des menus équilibrés à un prix modique et le plus près de leur lieu d'études. Ces restaurants sont ouverts à l'ensemble des étudiants qui possèdent une carte d'étudiant.

Les restaurants universitaires (RU)

La plupart des restaurants universitaires proposent maintenant différentes formules de repas.

- La formule « classique » reste la plus populaire : un repas complet (entrée, plat, fromage et dessert) à un prix fixe, payable avec un ticket de restaurant universitaire. Cette formule s'effectue en self-service et est valable aussi bien pour le déjeuner que le dîner.

Venir étudier en France

MES PREMIERS PAS EN FRANCE

- Des formules «à la carte» : salades, viandes grillées, pâtes fraîches ou pizzas, plats végétariens ou chinois, Tex Mex sont également proposées et permettent aux étudiants de se réunir et de se rencontrer dans une ambiance plus conviviale.
- Des cafétérias, brasseries, sandwicheries, viennoiseries, croissanteries et friteries permettent en cours de journée une restauration rapide dans les universités ou les résidences.

Les restaurants agréés

Les CROUS utilisent également un réseau de 351 restaurants agréés.

Ces restaurants sont généralement situés dans les établissements d'enseignement secondaire et sont ouverts aux étudiants qui n'ont pas de restaurant universitaire près de chez eux.

Les subventions de l'Etat versées à ces restaurants couvrent le coût supplémentaire engendré par la présence de l'étudiant. D'autres restaurants appartenant aux administrations ou aux établissements publics et œuvrant sous les mêmes conditions que les restaurants universitaires peuvent être agréés par les CROUS et bénéficier de subventions.

Autres questions

Les représentations françaises à l'étranger :

Les Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades de France en poste à l'étranger sont les meilleurs interlocuteurs. Vous pouvez toujours vous tenir informé et poser des questions sur les études en France, sur vos projets et prendre contact pour obtenir une bourse d'études auprès de ces Services. Vous pouvez aussi consulter les sites suivants :

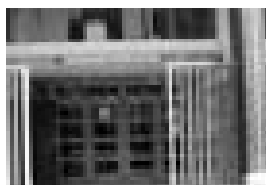
le site du Ministère des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr et en particulier la rubrique « Venir en France »

le site du Ministère de l'Éducation nationale, en particulier la rubrique Europe et International : www.education.gouv.fr/int/venir.htm

le site de l'Agence EduFrance qui est chargée de promouvoir à l'étranger l'offre française de formation : www.edufrance.fr

En dehors des Ambassades de France, il existe très souvent des établissements français, à la fois publics et privés tels que des Centres de ressources, des Instituts français, des bibliothèques et médiathèques, des écoles, collèges et lycées français ou encore des Alliances françaises.

Toutes ces structures seront à même de vous aider dans la préparation de vos études en France.



CNOUS

Sous-Direction des Affaires Internationales
6, rue Jean Calvin - 75321 PARIS cedex 05
Fax : 00 33 1 55 43 58 00
Site internet : www.cnous.fr

A.E.G.I.F.

Association des Etudiants Gabonais d'Ile-de-France

Tél. : 06 64 77 72 05 - 06 09 99 78 33 - 06 62 38 28 06 - 06 64 42 82 98

E-mail : aegifiledefrance@yahoo.fr

Le statut du « boursier de l'Etat gabonais » en France

PREMIERS CONTACTS AVEC LE CNOUS ET LE CROUS

1. Mon arrivée en France

Afin de faciliter votre accueil, vous êtes priés de communiquer au CNOUS vos coordonnées d'arrivée (date, heure, numéro de vol) par mail ou télécopie (voir page 42).

Accueil du CNOUS :

Toute l'année de 7 h à 22 h (sauf les 24, 25, 31 décembre et le 1^{er} janvier :

au comptoir CNOUS de l'aéroport de Roissy,
Tél. 01 48 62 41 49 - Portable : 06 80 98 98 22

(Terminal 2 F niveau « arrivée », porte 4). Une hôtesse vous renseignera.

Au-delà de ces horaires, en cas d'utilisation d'un taxi professionnel, le remboursement s'effectuera sur présentation de la facture au Service d'accueil, rue Jean Calvin (remboursement sur justificatif maximum : 35 € de Roissy ou 25 € d'Orly)

Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h :

directement au **Service accueil du CNOUS** de la Sous-Direction des Affaires Internationales :

prendre la navette « Air France » pour la gare de Lyon (**garder le ticket**).

ensuite un taxi pour le - 6 rue Jean Calvin - 75005 PARIS (**garder la facture**).

Tél. 01 55 43 58 42 ou 01 55 43 58 48 ou 01 55 43 58 47

(voir plan en fin de document).

Selon votre heure d'arrivée au CNOUS et la distance entre Paris et votre CROUS d'affectation :

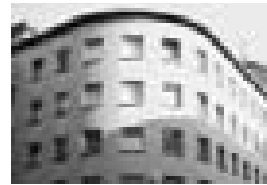
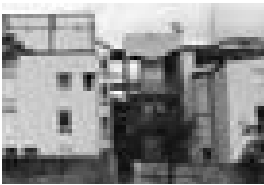
- soit le transfert en train sur votre lieu d'affectation le jour même,
 - soit le transfert en train a lieu le lendemain de votre arrivée.
- Dans ce cas, vous êtes logé en résidence d'accueil (repas du soir et petit déjeuner) et pouvez bénéficier d'un forfait repas selon l'heure de votre arrivée
Une seule nuit est prise en charge.

ATTENTION

Aucun accueil n'est assuré du vendredi midi au lundi matin.

Toute arrivée en fin de semaine implique une prise en charge par le boursier de son hébergement et de sa restauration jusqu'au lundi matin. Dans tous les cas où le boursier prend en charge lui même son hébergement et sa restauration, il sera remboursé jusqu'à concurrence de 40 € (26 000 FCFA)¹ sur présentation de pièces justificatives (factures).

¹ Les montants donnés en Euros sont arrondis en francs CFA, pour information - 1 Euro = 656 FCFA



2. Règles et obligations

Avant de percevoir la bourse auprès du CROUS

- Vous devez impérativement être en possession d'un minimum d'argent français pour vos premiers frais divers (au moins **150 euros** (100 000 FCFA) pour les deux premiers jours).

Il vous faudra prévoir davantage d'argent si vous arrivez avant le date de prise en charge de votre bourse - si vous êtes tenu de prendre vos cours plus tôt (cas des BTS-DUT) ou si vous devez vous présenter à des entretiens : vous aurez notamment à prendre en charge tous vos frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Par ailleurs vous devrez payer à l'avance vos frais d'inscription à l'université (environ 350 € incluant la cotisation sécurité sociale).

Vos dépenses pour les 15 premiers jours peuvent rapidement atteindre **600 euros (ou 400 000 FCFA)** avant même de recevoir votre bourse.

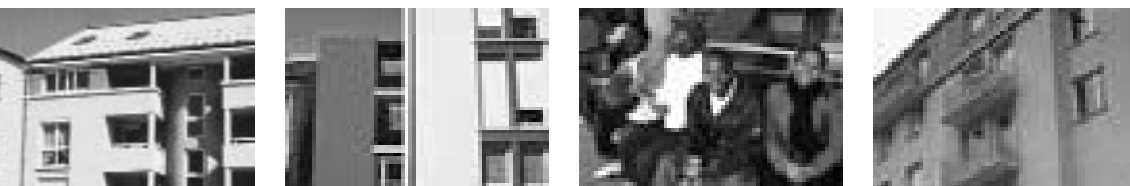
Les délais de transmission des dossiers à votre CROUS au moment de votre arrivée font que la perception de votre bourse peut être retardée dans l'attente de recevoir l'ensemble des documents nécessaires à la mise en paiement de votre allocation d'entretien. Vous devez donc prévoir ces délais et disposer à votre arrivée de tous les documents indispensables.

- La mise en place de la bourse sera effectuée par le CNOUS **uniquement sur présentation des documents suivants** :
 - attestation (attribution ou rétablissement) de bourse originale de votre gouvernement
 - attestation originale d'inscription² ou certificat de scolarité de l'établissement correspondant exactement à l'indication portée sur l'attestation
 - passeport gabonais en cours de validité revêtu du visa
 - diplômes originaux (Baccalauréat et autres diplômes, attestations de réussite ou relevés de notes obtenus précédemment).
 - extrait d'acte de naissance
- Toutes les démarches administratives relatives à votre séjour en France sont précisées par votre CROUS d'affectation. Le versement de l'allocation d'entretien et de l'indemnité de logement par le CROUS ne peut intervenir qu'après réception du document financier établi par le CNOUS (Décision d'Attribution de Bourse) : un délai de 4 à 7 jours (Paris) minimum est nécessaire à la réception de ce document pour la mise en paiement.

AUCUNE AVANCE SUR BOURSE NE SERA ACCORDEE PAR LE CNOUS OU LES CROUS

² ou de pré-inscription pour les écoles

« Boursier de l'Etat gabonais » PREMIERS CONTACTS AVEC LE CNOUS ET LE CROUS



NOTE TRÈS IMPORTANTE

- Seules les mentions portées sur votre attestation de prise en charge de bourse sont prises en considération.
- Il est fortement recommandé aux étudiants de rechercher une inscription dans un établissement public.
- Les étudiants disposant d'une attestation de bourse mentionnant « université » doivent obligatoirement s'inscrire en université, l'affectation en école privée n'est pas possible.
Cette règle est très stricte désormais. Les étudiants qui ne la respecteraient pas verront leur bourse supprimée.
- Les frais d'inscription et de formation en université sont pris en charge en totalité.
- Les frais d'inscription et de formation des étudiants inscrits dans une Grande Ecole ou Ecole habilitée par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs) seront pris en charge en totalité.
- Les étudiants inscrits en établissement privé ne bénéficieront que d'une prise en charge partielle des frais d'inscription et de formation, à concurrence de 3050 euros (soit environ 2 000 000 FCFA), le reste étant à la charge de l'étudiant et de sa famille.
- Les étudiants qui s'obstineraient à présenter des inscriptions dans des établissements non conventionnés avec le Ministère de l'Education Nationale ne seront pas pris en charge.

- La liste des Ecoles adhérentes à la Conférence des Grandes Ecoles Françaises et des Ecoles habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieurs peut être consultée sur les sites internet suivants :

www.cge.asso.fr

www.commission-cti.fr

Le statut de certains établissements privés peut être consulté sur le site : www.onisep.fr à la rubrique "formations - établissements".

« Boursier de l'Etat gabonais »

LA NOUVELLE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE LA DGBS

La Direction Générale des Bourses et Stage a défini les cinq programmes prioritaires qui ont conduit à la rentrée l'année 2003, à la création d'une bourse H à taux zéro.

Les étudiants gabonais non retenus dans les cinq programmes prioritaires pourront bénéficier le cas échéant de la bourse H (couverture sociale, voyage retour, frais de formation plafonnés), en fonction de leur dossier scolaire (résultats) et de leur situation familiale. Les autres frais : allocation d'entretien, frais de transport vacances, autres frais inhérents aux études seront pris en charge par la famille. Le boursier restera géré par le CNOUS et bénéficiera des mêmes facilités qu'avec une bourse traditionnelle (premier accueil, aide au placement et à la recherche du logement, aide administrative, suivi pédagogique).

Ces boursiers soutenus par leur famille devront bien entendu présenter les garanties bancaires au Consulat pour obtenir un visa.

Cette catégorie d'étudiants titulaires de la bourse H doit être dirigée prioritairement vers les universités.

Les autres étudiants devront financer leurs études.

Les 5 programmes prioritaires sont les suivants :

Bourses d'excellence :

- Programme «Classes Préparatoires» (durée 2 ans): ce programme concernera les préparations aux trois cycles - littéraire, commercial ou ingénieur - pour les meilleurs élèves des lycées, mais également pour les bons élèves susceptibles de réussir le concours d'une Grande Ecole s'ils bénéficient d'un tutorat adapté. Les élèves concernés entreront soit directement dans une «Prépa Intégrée» sur un cursus de 2 + 3 ans (Ecole d'Ingénieurs - voir plus bas), soit en «Prépa Générale» pour 2 ans, visant le concours de plusieurs Grandes Ecoles.
- Programme «Troisième Cycle» : ce programme est destiné aux excellents étudiants susceptibles de préparer un Mastère, un Master 2 : Master Recherche (DEA), Master Professionnel (DESS) ou un Doctorat sur l'ensemble des filières.

Bourses sur projet professionnel :

- Programme «BTS - DUT» (durée 2 ou 3 ans): ce programme tient compte des demandes des entreprises qui ont été invitées à faire connaître leurs besoins en recrutements futurs afin d'orienter les nouveaux candidats vers les filières ad hoc.
- Programme «Ingénieurs» (durée 3 ans) : pour les étudiants issus des classes préparatoires ayant réussi le concours d'entrée en Ecole d'Ingénieurs. Les disciplines répondant aux besoins des entreprises seront favorisées dans le cadre de la présélection des dossiers.
- Programme «Licence Professionnelle» (durée: 1 an): ce programme vise à offrir un débouché concret aux étudiants titulaires d'un DEUG compatible avec la LP, venant d'une formation dispensée soit au Gabon soit en France, soit d'autres pays étrangers ; il pourra éventuellement concerner les meilleurs étudiants issus de BTS ou DUT.

« Boursier de l'Etat gabonais » LA NOUVELLE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE LA DGBS

Nouveau programme :

Le programme ADIUT/CNOUS/DGBS a été mis en place à la rentrée 2005 pour les étudiants de très bon niveau ayant présenté un véritable projet professionnel a débouché sur l'inscription de 53 étudiants dans les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) en France.

Compte tenu des bon résultats enregistrés au cours de cette première année, le programme s'est développé et à permis de recruter 100 candidats pour la rentrée 2006 parmi les meilleurs étudiants bacheliers technologiques et bacs généraux. La sélection à été opérée conjointement par la DGBS, les responsables d'établissements au Gabon et un représentant de l'Assemblée des Directeurs d'Instituts Universitaires de Technologie.

Ce programme propose des formations dans des domaines de spécialités (10 en 2006) choisis par la DGBS en fonction des besoins du pays aboutissant sur l'obtention d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), diplôme très prisé en France par le milieu des entreprises et pouvant déboucher sur des formations ultérieures : **Licence Professionnelle et Ecoles d'ingénieurs.**

Une information sur ce programme sera diffusée dans les établissements du Gabon en début d'année (janvier) lors d'une mission conjointe ADIUT/CNOUS/DGBS.

Les dossiers de candidature devront être présentées avant le mois d'avril.

Pour toute information concernant ce programme, prière de prendre contact avec la Direction de l'Oriantation et de la Planification à la DGBS :

Tél. : 79 56 70

Pour de plus amples renseignements sur les IUT, les différentes spécialités proposées, les possibilités de carrière et les débouchés, prière de visiter le site internet suivant :

www.iut-fr.net

Le site de la Confédération Patronale Gabonaise peut également vous apporter des informations sur l'emploi au Gabon :

www.confederation-patronale-gabonaise.org

HELIUM PROJECTS

Tél : 06.98.80.39.79

Website : helium-projects.com - e-mail : contact@helium-projects.com



« Boursier de l'Etat gabonais »
LA NOUVELLE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE LA DGBS

NOUVEAU BAREME DES BOURSES

| NOUVEAUX PROGRAMMES | CYCLE | TYPE DE BOURSE Catégorie | MONTANT (tout inclus) | OBSERVATIONS |
|--|---|---|--|--|
| Bourses en cours jusqu'au terme des cursus engagés | 1 ^{er} et 2 ^e cycles avec baccalauréat | D | 427 € | Ne concernera plus les nouveaux boursiers partant en 2004 |
| Bourse sur projet professionnel | 1 ^{er} cycle (présélection) BTS - DUT - LP et 2 ^e cycle | D | 427 € | Attribution sur présélection |
| Bourse d'excellence | Classe préparatoire (étudiant sélectionné, admis sur concours ou dossier) | D | 427 € | Attribution sur présélection |
| Bourse d'excellence | 3 ^e Cycle Mastère, DESS, DEA, Doctorat (toutes filières) | E | 427 € | Attribution sur présélection |
| Bourse sur projet professionnel | Grandes Ecoles commerce, ingénieurs (sélection sur concours ou dossier) | E | 427 € | Attribution sur présélection |
| Bourse sur projet professionnel | Spécialité (formation post doctorale, spécialisation pointue) | F | 517 € | Attribution sur présélection |
| Bourse d'excellence | Lauréats aux concours des lycées et collèges | G | 738 € | Attribution automatique sur résultats du concours |
| Bourse à taux zéro | Autres étudiants sélectionnés (toutes filières, tous niveaux) | H | Prise en charge voyage Retour, voyage d'études, frais formation, et couverture sociale et médicale | Attribution sous conditions de ressources et sur examen du dossier (bons résultats requis) |

« Boursier de l'Etat gabonais »
LA NOUVELLE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE LA DGBS

AUTRES PRESTATIONS ATTACHEES A LA QUALITE DE BOURSIER

| PRESTATIONS ⁴ | Soumises à conditions ⁵ | D | D | E | F | G | H ⁶ | OBSERVATIONS |
|---|------------------------------------|---------------|--|-----|-----|-----|---|---|
| | | Ancien régime | Pré-sélection | | | | | |
| Voyage A / Voyage R | * | oui | oui | oui | oui | oui | Billet retour seulement | Pour tous |
| Voyage Vacances | * | oui | oui | oui | oui | oui | non | Si le billet vacances est accordé, il fusionne avec la demande de voyage d'études la même année |
| Voyage d'études | * | oui | oui | oui | oui | oui | non | |
| (nouveau) Voyage pour stage en entreprise au Gabon | * | * | Sur demande et accord préalable avec les entreprises partenaires du programme, sinon l'étudiant effectue son stage en France | | | | non | Programmes BTS DUT Ingénieurs : - possibilité d'accueil et voyage au Gabon pris en charge par des entreprises sur étude du dossier |
| Frais d'inscription et de formation | * | oui | oui | oui | oui | oui | oui | Prise en charge très réglementée |
| Indemnité annuelle de Trousseau | | oui | oui | oui | oui | oui | non (à la charge de la famille du boursier) | Versée à chaque début d'année. Augmentée pour la bourse G |
| Complément Allocations familiales | * | oui | oui | oui | oui | oui | non | |
| Couverture sociale et médicale | * | oui | oui | oui | oui | oui | oui | Tous les boursiers bénéficient de la couverture sociale |
| Indemnités forfaitaires | * | oui | oui | oui | oui | oui | non, mais possible sur demande et appréciation DGBS | Précision : pour les rapports et mémoires, une seule indemnité par diplôme |
| Rapport de stage | | oui | oui | oui | - | oui | | |
| Mémoire de maîtrise | | - | - | oui | - | oui | | |
| Mémoire de DEA | | - | - | oui | oui | oui | | |
| Rédaction de thèse | | | | | | | | |

⁴ Indemnité logement : l'ancienne indemnité de logement est incluse dans la nouvelle bourse de l'étudiant

⁵ Voir le détail des conditions requises pages 35 à 40.

⁶ L'étudiant titulaire de la bourse H devra présenter au Consulat de France les justificatifs de ressources et autres documents nécessaires à l'obtention de son visa pour la France.

« Boursier de l'Etat gabonais »

COMMENT OBTENIR MA BOURSE

1. Mes prestations, mes droits

Pour l'année universitaire 2006-2007

- L'ALLOCATION MENSUELLE D'ENTRETIEN :

Due d'octobre à septembre (pour des études universitaires classiques)⁷, elle est versée à chaque début de mois par le CROUS gestionnaire. Le montant dépend de la catégorie de la bourse (voir tableau de barèmes). Cette allocation, revalorisée à compter de la rentrée 2004 intègre l'indemnité de logement.

La date de prise en charge de la bourse est définie par la date d'arrivée en France du boursier. (La date de début de bourse mentionnée sur l'attestation de bourse ne correspond pas à la date de prise en charge)

Les allocations des mois de juillet et août seront versées en juillet et celle du mois de septembre en septembre.

ATTENTION

La bourse que vous offre le gouvernement gabonais pour venir en France, est une aide à la réalisation de votre projet d'études. Le taux de la bourse D et l'absence d'allocation mensuelle de la bourse H ne vous permettront pas de vivre dans des conditions satisfaisantes en France.

Vous devez donc bien comprendre, avant votre départ, qu'il vous faudra financer personnellement la partie principale de votre séjour en France, à savoir les études, le transport, l'hébergement, les activités culturelles et sportives, même si vous bénéficiez des réductions accordées par votre statut d'étudiant.

Tout loyer de chambre universitaire est directement prélevé par le CROUS sur le montant de l'allocation mensuelle d'entretien.

- L'INDEMNITE ANNUELLE DE TROUSSEAU :

D'un montant de 275 euros - soit 180 000 FCFA - (412 euros - soit 270 000 FCFA - pour la bourse G), elle est versée au vu du certificat d'inscription au **boursier chaque année**. Cette indemnité n'est pas due en cas de prolongation de bourse de moins de 6 mois.

⁷ mais du 1^{er} septembre au 31 août pour certains boursiers (BTS, DUT par exemple)

« Boursier de l'Etat gabonais » COMMENT OBTENIR MA BOURSE

- LE COMPLEMENT « ALLOCATIONS FAMILIALES » :
 - 30,50 euros - soit 20 000 FCFA/par mois pour tout boursier légalement marié (copie certifiée de l'acte de mariage; attribué à l'un des deux conjoints boursier si les époux sont tous deux boursiers en France)
 - 60 euros - soit 36 000 FCFA/par an et par enfant de moins de 18 ans scolarisés en France (copie certifiée acte de naissance; un seul des parents en bénéficie si les deux sont boursiers). Fournir une demande manuscrite, l'attestation de bourse, l'acte de naissance légalisé de moins de trois mois, certificat de vie, attestant que l'enfant est à charge, pour les enfants de 6 ans et plus produire le certificat de scolarité de l'année en cours.

- LA COUVERTURE SOCIALE :

1- La Sécurité Sociale

La sécurité sociale de base est obligatoire (notamment pour obtenir le titre de séjour).

a) Vous avez moins de 28 ans :

l'affiliation à la sécurité sociale étudiante s'effectue à l'inscription à l'Université ou à l'Ecole (si celle-ci est agréée par la Sécurité Sociale).

Le montant de l'adhésion que vous allez payer vous sera remboursé par le CROUS sur présentation de la carte d'étudiant ou justificatif de paiement.

b) Vous êtes inscrit dans un établissement non agréé par la Sécurité Sociale:

Votre CROUS vous indiquera comment adhérer à une couverture sociale.

c) Vous avez plus de 28 ans:

Votre CROUS vous indiquera comment adhérer à une couverture sociale.

2 - La Mutuelle

La mutuelle est un complément d'assurance à la Sécurité Sociale étudiante indispensable pour une meilleure prise en charge de vos frais de santé.

Le CROUS vous indiquera les démarches à suivre et prendra en charge les frais d'adhésion.

Le choix de la mutuelle est fixé par le CNOUS dans le cadre d'un marché public.

L'étudiant doit s'y soumettre. S'il s'affilie par ailleurs à un autre organisme, il en assurera personnellement la charge, en plus de la mutuelle partenaire du CNOUS, et ne pourra prétendre à aucun remboursement de cette nouvelle cotisation.

- LES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION :

Les frais d'inscription et de formation des étudiants inscrits dans une Grande Ecole membre de la CGE (Conférence des Grandes Ecoles) dans une Ecole habilitée par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs) ou tout autre établissement habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur seront pris en charge en totalité.

Les étudiants inscrits en établissement privé ne bénéficieront que d'une prise en charge partielle des frais d'inscription et de formation cumulés, à concurrence de 3050 euros (soit environ 2 000 000 FCFA), le reste étant à la charge de l'étudiant et de sa famille.

Double inscription : seule l'inscription correspondant aux indications portées sur l'attestation de bourse gabonaise (ou correspondant aux études ayant fait l'objet de l'attribution de celle-ci) est prise en compte. **Toute inscription supplémentaire est à la charge du boursier.**

- LE BILLET RETOUR DEFINITIF :

Au terme de votre bourse, un billet d'avion « retour définitif » pour Libreville peut être émis par votre gouvernement. Pour en bénéficier, votre demande écrite doit nous parvenir impérativement 6 mois avant la fin de votre bourse.

Si vous arrivez au terme de votre bourse d'études, il vous est recommandé de faire, dès le début de cette dernière année universitaire, une demande inconditionnelle de billet retour définitif auprès de la DGBS, même dans le cas où vous solliciteriez une prolongation exceptionnelle de bourse. Cette demande, déposée auprès de votre CROUS, sera transmise par le CNOUS à la DGBS.

Un billet de train « complément retour » pour rejoindre la ville de départ peut vous être remis par votre CROUS. Il doit être demandé en même temps que le billet « retour définitif ». Ce droit est conditionné par l'obtention du billet d'avion.

2. Mes droits soumis à conditions

- ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT EN RESIDENCE :

Contrairement à une idée très répandue, votre CROUS ne peut pas vous garantir une chambre en cité universitaire, mais vous apporter une aide à la recherche d'un logement.

L'attribution d'un logement universitaire n'est pas un droit: le cas échéant, une chambre en cité universitaire peut vous être proposée, mais uniquement en cas de demande préalable au CROUS d'affectation et seulement dans la mesure des disponibilités.

Il vous est recommandé de confirmer auprès du CNOUS, dès que possible, votre inscription ou pré-inscription ainsi que vos coordonnées d'arrivée en France (date et heure de vol).

Si vous êtes déjà en France, cette demande doit être adressée au CROUS concerné au plus tard au mois de juin pour la rentrée suivante et signalée à votre CROUS gestionnaire en cas de transfert. **La priorité est accordée aux boursiers inscrits en troisième cycle.**

Dans certaines académies comme Paris, Créteil et Versailles, il est vain d'espérer obtenir avec certitude une chambre en résidence universitaire compte tenu du nombre d'étudiants en liste d'attente, et du fait de la mise en rénovation d'une partie du parc immobilier.

La Direction des Bourses et Stages recommande fortement d'éviter toute inscription dans ces académies, alors que vous ferez d'excellentes études générales dans d'autres grandes villes de province où les conditions de vie sont tout aussi agréables et bien moins chères.

En tout état de cause, les boursiers du gouvernement gabonais doivent être bien conscients qu'ils auront probablement à se loger dans le secteur privé (avec versement de cautions et de garanties obligatoires) et que la modicité de leur bourse ne représente qu'une petite partie des frais qu'ils auront à engager pour vivre décemment et faire des études en France. Ils devront signer un engagement en ce sens au Gabon (DGBS) avant toute mise en route pour la France.



« Boursier de l'Etat gabonais » COMMENT OBTENIR MA BOURSE

• TRANSFERT DE CROUS :

Il est autorisé en cas de changement d'établissement impliquant un changement d'académie. Le transfert est effectué au vu du certificat d'inscription ou de tout autre document attestant de la nécessité d'un transfert.

ATTENTION

si les réorientations restent possibles après la première année, la décision en revient à la Commission d'attribution des bourses, au vu de la demande de l'étudiant préalablement déposée auprès du CROUS gestionnaire.

Le transfert doit être signalé à votre CROUS gestionnaire au plus tard quinze jours avant la date de transfert souhaité. La prise en charge des frais liés au transfert (transport et déménagement) n'est pas prévue.

IMPORTANT:

la prise en charge par le CROUS d'accueil ne pourra s'effectuer qu'à réception du dossier de l'étudiant et du Certificat de Cessation de Paiement délivré par l'ancien CROUS.

Le CROUS gestionnaire est déterminé en fonction des critères suivants :

1. vous êtes logé en logement universitaire :
votre CROUS d'attribution est celui qui gère ce logement.
2. vous n'êtes pas logé en logement universitaire :
votre CROUS d'attribution est celui de l'académie dont dépend votre établissement (sauf cas particuliers décidés par le CNOUS).

• VOYAGES DE RECHERCHES OU DE STAGE :

Bénéficiaires : tout étudiants dont la fin des études nécessite d'effectuer des recherches ou un stage.

Tout déplacement doit être signalé au CROUS gestionnaire.

Dans tous les cas, le caractère obligatoire du déplacement doit être attesté par écrit, par le Professeur responsable de votre formation **ou par l'administration de votre établissement**. La demande est envoyée au CROUS au moins 6 mois avant le départ.

• En France : pouvoir de décision : CROUS

Prise en charge de 2 déplacements au plus sur toute la durée du cycle. Pour les frais de déplacements fréquents (pour un Doctorat, par exemple) nécessitant un abonnement de transport, celui-ci sera pris en charge à hauteur de 50 %.

En cas d'accord, la prise en charge du billet de transport se fait sur la base de la formule la plus économique. Aucun autre frais (de vie ou annexe) n'est pris en charge.

• En Europe (Union Européenne + Islande - Liechtenstein - Norvège - Suisse):

pouvoir de décision : Direction Générale des Bourses et Stages.

Un voyage par cycle au maximum sera pris en charge.

• Au Gabon et hors Europe :

pouvoir de décision : Direction Générale des Bourses et Stages.

Un voyage par cycle au maximum sera pris en charge.

Les billets sont pris en charge par la Direction Générale des Bourses et Stages. Tout titre de transport avancé par l'étudiant ne sera pas remboursé en numéraire.



Précisions :

Le voyage pour un stage au Gabon est accordé par la DGBS en cas de difficultés rencontrées par le boursier pour effectuer un stage en France ou à l'étranger (5 lettres de refus à l'appui). Le billet est émis par la Direction Générale des Bourses et Stages. **Pas de prise en charge par les CROUS.**

La durée d'un voyage d'études est celle de la durée de la formation. Elle ne peut excéder 6 mois (toutes formations confondues) pour un stage ou recherche. Le versement de l'allocation d'entretien est maintenu pendant toute la durée du déplacement.

Toute autre dépense (visa, assurances, hébergement, restauration) sera exclus.

- VOYAGE VACANCES :

Demande écrite à faire parvenir au CROUS, avant la fin du premier trimestre de l'année en cours.

Le billet est susceptible d'être accordé et émis au mois de juillet par la DGBS.

La DGBS accorde la prise en charge d'un voyage vacances tous les 3 ans sous réserve de l'obtention de deux succès consécutifs..

N.B. : Seul le Gabon est décisionnaire de l'attribution des voyages :

toute réclamation doit lui être directement adressée, éventuellement via le CROUS ou le Service Culturel de l'Ambassade du Gabon en France.

ATTENTION

Il n'y a aucun cumul possible entre le voyage d'étude et le voyage vacances. L'étudiant utilise l'un ou l'autre droit.

Vérifier la validité du billet émis par l'agence de voyage.
Pas de report pour les différentes catégories de voyages.

« Boursier de l'Etat gabonais » COMMENT OBTENIR MA BOURSE

LES AUTRES INDEMNITES

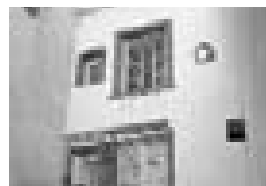
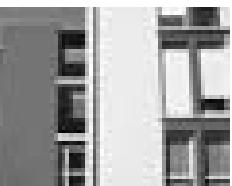
• INDEMNITES FORFAITAIRES :

Elles concernent les diplômes délivrés par un lycée public (BTS), un IUT (DUT), et une université : Master 1 (Maîtrise), Master 2 : Master Recherche (DEA), Master Professionnel (DESS), Doctorat.

Ces indemnités ne sont pas accordées dans le cas de diplômes :

- d'établissements privés
- de tout établissement délivrant un diplôme d'ingénieurs
- des écoles membres de la Conférence des Grandes Ecoles
- des établissements habilités par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs).

- **Rédaction de rapport de stage :** 230 euros - soit 150000 FCFA.
Une seule indemnité par diplôme BTS, DUT. Sur présentation d'une lettre du professeur attestant le caractère obligatoire du stage et de la rédaction dudit rapport dans le cadre des études.
- **Rédaction d'un mémoire de Master 1 (Maîtrise) :** 610 euros - soit 400000 FCFA.
Sur présentation d'une lettre du professeur attestant l'avancement de travaux et le caractère obligatoire.
- **Rédaction d'un mémoire de Master 2 : Master Recherche (DEA) ou Master Professionnel (DESS) :** 610 euros - soit 400000 FCFA.
Une seule indemnité sera versée, soit pour le Master Recherche (DEA), soit pour le Master Professionnel (DESS) ;
Sur présentation d'une lettre du professeur attestant l'avancement de travaux et le caractère obligatoire.
- **Rédaction de thèse :** 1500 euros - soit 1 000000 FCFA.
Une seule indemnité par thèse. A partir de la 2^e année.
Sur présentation d'une lettre du professeur attestant l'avancement de travaux et le caractère obligatoire



3. Mes Obligations Impératives

- Visite médicale pour l'obtention de la carte de séjour : elle est obligatoire pour les nouveaux boursiers.
- Affiliation: à la mutuelle ou au "contrat santé" sous un délai d'un mois.

4. Mes Obligations dont le non respect entraîne la suspension de la bourse :

- Transmission au CROUS des documents suivants :
 - "Contrôle des études" : ce document, dont vous êtes destinataire une fois par an, est à retourner, dûment renseigné, dans les délais indiqués par le CROUS. Il est transmis à la Direction Générale des Bourses et Stages et sert d'outil d'évaluation et de reconduction à la Commission Nationale
 - Résultats aux examens (1ère et 2ème sessions) dès publication
 - Certificat de scolarité daté à compter du mois de septembre ou octobre (aucun renouvellement de bourse n'est effectué sans présentation dudit certificat).

ATTENTION

Tout maintien d'hébergement en résidence universitaire au-delà de la limite prévue par la réglementation du CROUS sera sanctionné par une suppression de la bourse.

5. Suspension de la Bourse

- Toute suspension de bourse implique l'arrêt du versement de l'allocation d'entretien. La Direction Générale des Bourses et Stages en est avertie pour décision de suppression





COMMENT CONTACTER LE CNOUS :

Standard : **01.44.18.53.00**

Télécopie : 01.55.43.58.00

Service accueil et permanence : **01.55.43.58.58**

DEPARTEMENT AFRIQUE (SDAI 6) :

CHEF DU DÉPARTEMENT :

Michel HARDY : 01.55.43.58.55
michel.hardy@cnous.fr

CHARGÉE DE MISSION :

Florence LAMBOURDE : 01.55.43.58.29
florence.lambourde@cnous.fr

Gestionnaires :

CROUS :

Amiens - Aix - Besançon - Caen - Grenoble - Marseille - Montpellier -
Orléans - Strasbourg - Toulouse - Tours - Versailles

Gisèle KAMDEM : 01.55.43.58.54
gisele.kamdem@cnous.fr

CROUS :

Bordeaux - Clermont-Ferrand - Dijon - Limoges - Lyon - Metz - Nancy -
Nantes - Nice - Poitiers - Reims - Rennes - Rouen.

Sylvie VENUAT : 01.55.43.58.26
sylvie.venueat@cnous.fr

CROUS :

Paris - Créteil - Lille.

Corinne BERGAME : 01.55.43.58.52
corinne.bergame@cnous.fr

Exemplaire à conserver à la DGBS

ENGAGEMENT:

Je soussigné(e), boursier du gouvernement gabonais, certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'attribution de bourse exposées dans le livret de l'étudiant gabonais, pour effectuer un séjour d'études en France.

Fait à le

Signature :



Exemplaire à remettre au CNOUS avec votre attestation de bourse

ENGAGEMENT:

Je soussigné, boursier du gouvernement gabonais, certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'attribution de bourse exposées dans le livret de l'étudiant gabonais, pour effectuer un séjour d'études en France.

Fait à le

Signature :





LES CROUS ET LE CNOUS SONT PRÉSENTS DANS 183 VILLES RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. LES CROUS ONT UNE COMPÉTENCE ACADÉMIQUE, LE CNOUS A UNE COMPÉTENCE NATIONALE.

> CNOUS

69, quai d'orsay
75007 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 53 00
www.cnous.fr

> CROUS d'AIX-MARSEILLE

6, avenue Benjamin Abram
13621 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél. : 04 42 16 13 13
www.crous-aix-marseille.com.fr

> CROUS d'AMIENS

25, rue Saint Leu
BP 541
80005 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr

> CROUS des ANTILLES GUYANE

Campus universitaire de Fouillole
BP 444
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
Tél. : 05 90 89 46 60
www.crous-antilles-guyane.cnous.fr

> CROUS de BESANÇON

38, avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 48 46 46
www.crous-besancon.cnous.fr

> CROUS de BORDEAUX

18, rue du Hamel
BP 63 Bordeaux Midi
33033 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 92 00
www.crous-bordeaux.fr

> CROUS de CAEN

23, avenue de Bruxelles
BP 5153
14070 Caen Cedex 5
Tél. : 02 31 56 63 00
www.unicaen.fr/unicaen/crous/

> CROUS de CLERMONT-FERRAND

25, rue Etienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand Cedex
Tél. : 04 73 34 44 00
www.crous-clermont.fr

> CROUS de CORTE

7, avenue Jean Nicoli
BP 55
20250 Corte
Tél. : 04 95 45 30 00
www.crous-corte.fr

> CROUS de CRÉTEIL

70, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 45 17 06 60
www.crous-creteil.fr

> CROUS de DIJON

3, rue du Docteur Maret
BP 450
21012 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 40 40 40
<http://crousdijon.cnous.fr>

> CROUS de GRENOBLE

5, rue d'Arsonval
BP 187
38019 Grenoble Cedex
Tél. : 04 76 57 44 00
www.crous-grenoble.fr

> CROUS de LILLE

74, rue de Cambrai
59043 Lille Cedex
Tél. : 03 20 88 66 00
www.crous-lille.fr

> CROUS de LIMOGES

39, G rue Camille Guérin
87036 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 43 17 00
www.crous-limoges.fr

> CROUS de LYON

59, rue de la Madeleine
69365 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

> CROUS de MONTPELLIER

2, rue Monteil
BP 5053 Montpellier Justice
34033 Montpellier Cedex 1
Tél. : 04 67 41 50 00
www.crous-montpellier.com

> CROUS de NANCY-METZ

75, rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
tel : 03 83 91 88 00
www.crous-nancy-metz.fr

> CROUS de NANTES

2, boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes Cedex 3
tel : 02 40 37 13 13
www.crous-nantes.fr



LES CROUS ET LE CNOUS SONT PRÉSENTS DANS 183 VILLES RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. LES CROUS ONT UNE COMPÉTENCE ACADÉMIQUE, LE CNOUS A UNE COMPÉTENCE NATIONALE.



> CROUS de NICE
18, avenue des Fleurs
06050 Nice Cedex 1
Tél. : 04 92 15 50 50
www.crous-nice.fr

> CROUS de LA RÉUNION
20, rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 02 62 48 32 32
<http://crous-reunion.cnous.fr>

> CROUS d'ORLÉANS TOURS
17, avenue Dauphine
45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 22 61 61
www.crous-orleans-tours.fr

> CROUS de ROUEN
3, rue d'Herbouville
76042 Rouen Cedex
Tél. : 02 32 08 50 00
www.crous-rouen.fr



> CROUS de PARIS
39, avenue Georges Bernanos
75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 40 51 55 55
www.crous-paris.fr

> CROUS de STRASBOURG
1, quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 21 28 00
<http://crous-strasbourg.cnous.fr>

> CROUS de POITIERS
15, rue Guillaume VII
Le Troubadour - BP 629
86022 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 60 88 00
www.crous-poitiers.fr

> CROUS de TOULOUSE
58, rue du Taur
BP 7096
31070 Toulouse Cedex
Tél. : 05 61 12 54 00
www.crous-toulouse.fr



> CROUS de REIMS
34, boulevard Henri Vasnier
BP 2751
51063 Reims Cedex
Tél. : 03 26 50 59 00
www.crous-reims.fr

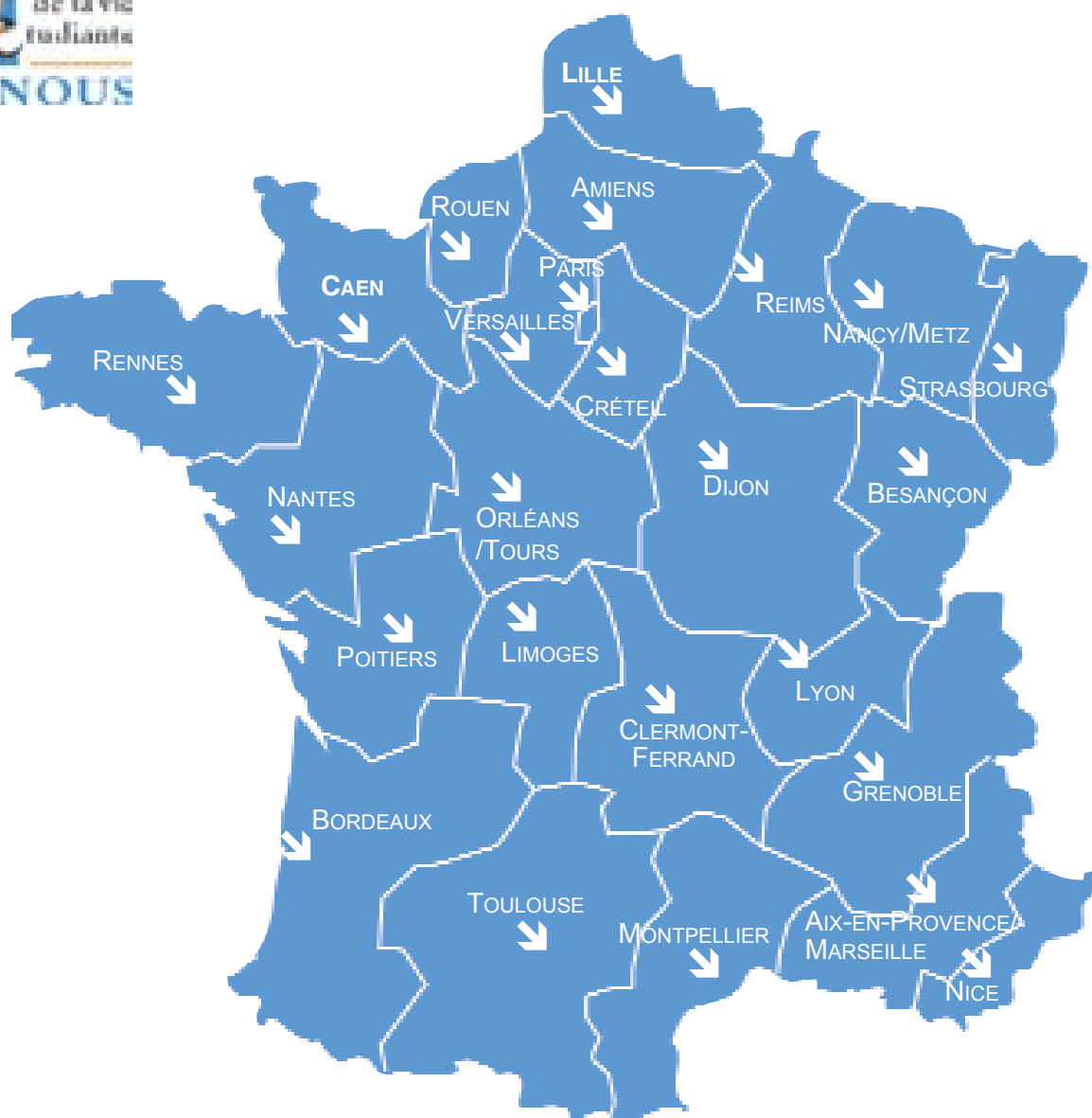
> CROUS de VERSAILLES
145 bis, boulevard de la Reine
BP 563
78005 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 24 52 00
www.crous-versailles.fr



> CROUS de RENNES
7, place Hoche
CS 26428
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 84 31 31
www.crous-rennes.fr



CNOUS >> CARTE RESEAU NATIONAL



S D A I
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES
6, rue Jean Calvin - 75222 Paris Cedex 05

www.cnous.fr